CONDITIONS;

ABONNEMENT.

... par an, pour la feuille, payables ... l'année; dix piastres pour la feuille ... campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsqu'on ne voudra pas faire payer à son domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera ... que les comptes arriérés ne soient ... qui voudront cesser leur abonnement ... donner avis par écrit, une semaine ... de leur abonnement ne soit arrivé.

... une piastre par carré de chaque ... pour la première insertion, et cinquante cents ... chaque insertion subséquente. Tout changement ... dans l'annonce originale, devra ... comme une nouvelle annonce. Le carré est ... DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artistes et personnes tenant magasins de détail, $60; ... Compagnies d'Assurances et autres ... $80; les agens pour navires, bateaux à vapeur, ou les maisons de commission, $80.

... des mariages et de décès, les articles pour ... l'attention du public à des ventes ... meubles, les articles signés par ... annonces de bénéfice &c. &c., ... des annonces ordinaires.

... ne doivent paraître que par insertion ... $1 par carré pour chaque insertion.

... articles d'une nature personnelle ... pourront être admis, paieront le double ... annonces ordinaires et d'avance.

... de 25 pour cent sera faite aux encanteurs, ... shérifs, aux Reg. des Testamens, et ... sur les annonces de ventes d'immeubles ... cent sur les annonces de ventes ...

... qui sortiront de la ligne ordinaire ... abonné à l'année, telles que ventes ... de justice, ventes de plantations ... esclaves marrons, animaux épaves ou ... seront portées en compte séparé ... dessus énoncés.

... ne portera que pas la durée de l'insertion ... pendant un mois et devront ... de cette disposition.

... de la lit sera publiée, à moins ... n'ait été payée d'avance, ou ...

... autres endroits ouverts pour la... faisant insérer chaque jour de ... pendant la saison des plaisirs, ...

... candidature à des emplois publics ... d'une nature politique, paie... prix ordinaire.

... de Banques et de Comp.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 6 mars 1838.
... des lettres de change ... York, Philadelphie et d'autres villes ...
MARTIN GORDON, Caissier.

BANQUE DE CARROLTON.
AVIS—... propositions seront reçues pour la ... placement d'une cloison pour ... du chemin à coulisses que passe à ... l'ouvrage de ... la Seconde Municipalité ... S'adresser à la Banque ...
JOHN NICHOLSON, caissier.

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 15 février 1838.
... à l'avenir tous les Mer... Les soumissions pour ... avant une ...
Par ordre de la Direction.
J. B. PERRAULT, Caissier.

... accoucheuse, a l'honneur ... dans que son long ... public en général, ... rue d'Orléans, entre ... maison de Mr Vignie.
... pension, les dames qu... 21 nov—1an

Mairie de la Nouvelle Orléans.
CONFORMÉMENT aux ordonnances du Conseil ... Conseil de la 1re Municipalité ... Orléans, avis est donné que les ... contribuables ...
D. PRIEUR, maire

... CALLIGRAPHIQUE de la Calligraphie, par ... No. 8, rue de Chartres. Cet ouvrage a été composé pour l'usage ... pensions. La base en est le système ... élèves les difficultés ... écriture rapide, nette et ... examiner ... exemples à leurs ...
16jan

CALLIGRAPHIE—MM. DOLBEARS & ... enseignement à New-York, M... même opération, et ont un ... assistants, qui les mettront ... leçons dans quelques parties ... MM. A. et C. Eve... No. 8, rue de Chartres.

AGENCE A LA VILLE DE WASHINGTON.
Francis A. Dickins, de la ville de Washington ... l'emploi qu'il occupait depuis plusieurs ... départemens de la guerre et de ... l'agence de toutes les réclamations ... Congrès et autres branches du Gouvernement ... les commissaires des traités ... publics. Il s'occupera de toutes ... préemption; à procurer des patentes ... publiques, des réclamations contre ... au service des États-Unis; aux ... aux invalides, aux pensionnaires ... de la Marine; réclamations pour ... pendant la Révolution, soit pour ... de terres données en re... que celles contre l'État de la ... Etats-Unis; toutes réclamations ... contrats avec le Gouvernement, ... éprouvés par suite de l'action ou de ... enfin, toutes les affaires ... Congrès ou les officiers ... modérés, et dépendront du montant ... de l'étendue des services.

... est connu par la majorité de ceux ... Congrès, pendant les dernières ... des emplois publics à Washington.

... qui lui seront adressées devront ...

... M. JOHN SLIDELL, à la Nelle ...
12 fev—1an

Courses de la Louisiane.

... nouvel Hypodrôme, adjacent au ... Pontchartrain, et situé à deux ... commenceront le second ... avril, une semaine après les cour...

1ère Journée.
... pour chevaux et jumens ... de 2 milles. Entrée $1,000, dédit ... fermée le 7 avril.
... de $1,000, course d'un mille. ... réservée aux chevaux ... de la Louisiane.

2de Journée
... des Jockeys de $1,200, course de ... de $200 sera prélevée sur le ... adjugée au cheval qui arrivera le ... qu'il n'y ait plus de deux che... Dans le cas contraire le vainqueur ... prix de $1,000

3me Journée.
... du club des Jockeys de $1,800, course de ... somme de $300 sera prélevée sur le prix ... pour le cheval qui arrivera le second; ... où il n'y aurait que deux chevaux ... le vainqueur recevra un prix de ...

4me Journée.
... d'une valeur de $1,000, course ... cette course, les chevaux de 5 ans et ... 100 livres, ceux de 4 ans et au... espèces.

5me Journée
... des Jockeys, de $3,000, course ... somme de $500 sera prélevée sur ce ... pour le cheval qui arrivera le se... où le prix ne serait disputé ... chevaux, le vainqueur recevra ...

6me Journée.
... propriétaires de $600, course d'un ... trois meilleurs.
... du lac Pontchartrain offre pour ... amateurs et spectateurs toutes les ...

... TAYLOR,
... MARIGNY, } Propriétaires.
... qui suivra les courses, ... un marché aux chevaux, ... espèce sur le ... l'attention publique.

COURSES DU CLUB DES JOCKEYS, DE PLAQUEMINE
... commenceront Mercredi, 18 avril pro...
Première Journée.—Course d'un mille—Prix ... pour tous chevaux nés et élevés ... Louisiane, ou qui y ont été amenés ...
Deuxième Journée.—Course de trois milles, prix ... $50.
Troisième Journée—Course de deux milles.— ... $30.
Quatrième Journée.—Course de quatre milles. ... $80.
... pour ces trois dernières journées ... chevaux de tous les Etats de ...

PRIX DE SOUSCRIPTION.
... —Chevaux de deux ans, 11 ... souscription $50—Dédit $25.—12 ... est fermée.
... —Chevaux de 2 ans, 11 avril ... Dédit $100—8 souscripteurs. La ...
... samedi 14 avril—Chevaux ... $300.—Dédit $00—6 souscr... fermée.
... —Chevaux de 3 ans—Lundi ... $500—Dédit $200. La liste ... trois souscripteurs ou davan... souscripteurs.
FRED. H. DAVIS, Secrétaire.

Bateaux-à-Vapeur
A VENDRE OU A FRETER.
S'adresser à
GEORGE WHITMAN, A l'Hôtel de la Bourse.

PEDRO B. BAILEY,
Courtier de Navire et
COMMAND COMMISSIONNAIRE,
14, rue Bienville.

SANGSUES.
SANGSUES DE TOUTES GROSSEURS.
... arrivages, des sangsues de ... à 25 cents pièce, au dépôt rue ... 26, entre Condé et Levée.

VENTE PAR LE MARSHALL DES ETATS UNIS.

Samuel Farrar vs le bateau à vapeur Crusader no 4163
R. Parkinson vs. le même—No 4166.
J. G. Rowland vs. le même.—No. 4185.
Elsworth Allen vs. le même.—No. 4184.
Gauet Veney vs. le même—No. 4166.

DANS la Cour de District des États-Unis—District Oriental de la Louisiane—En vertu de cinq writs de fieri facias à moi adressés, il sera vendu d'après la loi le Samedi 31ème jour de mars prochain, à midi et demi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, en cette ville, la propriété ci-après décrite, abandonnée par Richard Terrell, une des sécurités des réclamans dans les affaires mentionnées ci-dessus, et prise en exécution comme étant sa propriété, savoir:

Un terrain désigné par le No. trois, situé à l'encoignure sud-est des rues Triton et Hercules, dans la seconde municipalité de cette ville, mesurant cinquante-quatre pieds dix pouces de face à la rue Triton, sur cent trente un pieds huit pouces de face à la rue Hercules, cent vingt-huit pieds huit pouces sur la ligne du côté qui le sépare du terrain No. 2, qui l'adjoint, et quarante-huit pieds cinq pouces et quatre lignes dans la profondeur sur la ligne du fond, d'après un plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer, daté 7 août 1832, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire public. Le dit terrain sera vendu sujet à un bail de cinq ans du 1er. décembre dernier, à raison de $500 par an.

Conditions comme elles sont prescrites par les réglemens de l'Amirauté de la Cour—*comptant.*

J. H. HOLLAND,
26 fev Marshall des Etats-Unis

COUR DE CIRCUIT DES ETATS UNIS—Albert Woodward contre Thimoléon Lessassier.—No. 162.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, le Samedi 17ème jour du mois courant, à midi et demi, un certain billet de quatre mille piastres, tiré par A. Dashiel, à l'ordre de R. D. Percy, et endossé par R. D. Percy et Thomas D. Percy, daté du 8 mars 1836 et payable un an après la date, au bureau d'escompte et de dépôt de la branche Banque de l'Union de la Louisiane, et garanti par hypothèque sur terre et sur esclaves, par acte passé pardevant John Dutton, juge de la Paroisse Iberville. Si ledit billet n'était pas payé à son échéance, il portera un intérêt de 10 pour cent par an, depuis son échéance jusqu'à ce qu'il soit payé, il porte à l'endos un paiement en à compte de $1500. Le dit billet est maintenant en litige pendant à la Cour de district du 4e. district judiciaire dans la Paroisse d'Iberville, laquelle poursuite est sous le titre de Thimoléon Lessassier contre A. Dashiel sous le No. 1573 au dossier.

De plus une certaine somme citée dans ladite Cour du quatrième district judiciaire Paroisse d'Iberville, dans l'affaire intitulée T. Lessassier contre Dashiel, No 1575 au dossier. Le montant réclamé étant de dix huit cents piastres ($1800) pour le montant d'une certaine hypothèque.

La nature de lad. réclamation est plus amplement détaillée en se référant à la copie de la pétition du dit Lessassier, montrant à mon bureau.

Cette criée étant la seconde et la dernière, les dites propriétés seront adjugées au plus offrant et dernier enchérisseur, à un crédit de 12 mois. L'acheteur devra donner son billet endossé.

J. H. HOLLAND,
6 mars Marshall des Etats-Unis

DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS UNIS—District oriental de la Louisiane—W. J. Andrew contre le steamer James Monroe—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, j'exposerai en vente, lundi, 26me jour du mois de mars courant, à midi 1[/]2 à la Bourse de la Cité, le steamer James Monroe, tel qu'il est maintenant mouillé à la Pointe aux Herbes au lac Ponchartrain, à environ 15 milles du bout du chemin de fer.
Conditions comptant J. H. HOLLAND,
9 mars Marshall des Etats Unis.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—État de la Louisiane—A tous ceux qui cela peut concerner salut:—Qu'il soit connu qu'attendu qu'André Kerkhan, demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi Andre D. Doriocourt, député Régistreur des Testamens, dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans et ex-officio député greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et Paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner qu'en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du vingt-sixième mai mil huit cent trente-sept, rendu dans l'affaire de la succession de François Toulouse, décédé, et après les avis requis par la loi, l'esclave et la propriété ci-après décrites furent offertes en vente publique à l'encan, le trentième jour de décembre mil huit cent trente-sept, par le Régistreur des Testamens, pour le compte de la succession du susdit François Toulouse, décédé, et adjugées au plus offrant et dernier enchérisseur comme suit:

Description de l'esclave et de la propriété d'après le transfert judiciaire.

ELEONORE, négresse âgée d'environ seize ans, adjugée à André Kerkhan, étant le plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix de mille piastres, $1000.

Conditions de la vente—un tiers comptant et la balance à six et douze mois de crédit pour billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Un lot de TERRE, situé au faubourg Saulet, rue Barthélemy, mesurant trente pieds de face à la dite rue, entre les rues Constance et Magasine, sur cent vingt pieds de profondeur, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, adjugé à André Kerkhan, étant le plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix de quatre mille cent piastres.

Conditions de la vente—un quart comptant, tant et la balance à six, douze, dix huit et vingt-quatre mois pour billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre l'esclave et la propriété ci-dessus décrites, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis, le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes requises d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis, dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour des Preuves, ce 12me jour du mois de mars A. D. 1838.

AND. D. DORIOCOURT,
14 mars Député Rég. des Test.

AGENCE GENERALE ET MARCHANDS COMMISSIONNAIRES.

LES soussignés informent respectueusement leurs amis et le public en général, qu'ils ont formé une société, dans la ville de la Mobile pour la transaction d'agences générales et les affaires en commission. Tous les ordres qui leur seront faits seront de suite exécutés par
Wm. KIRK,
M. G. HARRIS,
THOMAS DURDEN.
Mobile 1er de mars 1838. 7 mars—1m

EAU-DE-VIE—56 demi pipes vieille eau-de-vie de Cognac, arrivant par le navire Neptune, de Bordeaux, et à vendre par JOS. BARTHET,
2 mars 30, rue Toulouse.

REÇU et à vendre à la pharmacie du soussigné, en gros et en détail,
Eau de fleurs d'oranger triple, en caisses de bouteilles et de bouteilles
Eau de S. Luz garantie véritable,
Orge perlée en demi barils,
Arow root de Bermude No. 1.
Chocolat d'Espagne No. 1.
Beurre de Cacao ...
Fécule de pommes de terre,
Papier épispastique de Vie, &c. &c.
A. A. PEYCHAUD,
9 mars rue Royale. No. 123.

A VENDRE par R. A. Lefebvre, rue Toulouse No. 10, d'importation directe de Paris
50 caisses sirop de groseille framboises 24 1[/]2 bouteilles.
50 do do do do do
50 caisses curaçoa de Hollande,
100 caisses eau de Seltz 3 mars

EL infrascripto tiene el honor de anunciar al público y á sus amigos que ha comprado el café conocido bajo el nombre de "Café du Commerce", situado en la esquina de las calles de Chartres y San Luis. Todos los efectos del propietario seran consagrados enteramente á proveer á dicho establecimiento de modo de poder merecer la aprovacion del publico.

Se encontrará á toda horas los mejores licores, vinos, &c, que puedan encontrarse en el ciudad, y tambien se servirá á todos horas, chocolate, café, leche, y café con leche.
12 mars BARTHOLOME PLA.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient de faire l'acquisition du café connu sous le nom de "Café du Commerce", situé à l'angle des rues St-Louis et Chartres. Rien ne sera négligé par le propriétaire, pour rendre cet établissement digne du patronage du public. On y trouvera à toute heure, le meilleur choix de vins, liqueurs, &c, qu'on puisse se procurer dans la cité. On y servira également à toute heure, du chocolat, café, lait, café au lait, &c.
12 mars—6 BARTHOLOME PLA.

FARINE.—700 barils farine en bon ordre et à vendre par G. M. MAHER,
5 mars 16, rue Poydras

VIN DE TENERIFFE—520 barriques vin de Téneriffe de diverses qualités, depuis le premier choix de Londres jusqu'au vin de cargaison, d'envoi direct de la maison Pasley & Co., en débarquement du brick Massasoit, à vendre par
H. & W. ANDERSON,
26 fév No. 84, rue Tchoupitoulas.

VIN DES CANARIES—300 pipes barriques et quarts vin des Canaries, d'importation directe. Ce vin est consigné aux soussignés par la maison dont Cogswell a hérité son vin, avec la garantie qu'il est de qualité supérieure; à vendre à bas prix par
H. & W. ANDERSON,
26 fév No. 84, rue Tchoupitoulas.

BOUTEILLES A PORTER—100 paniers de bouteilles à porter, contenant chacun 1 grosse, en débarquement du navire Prinsh Merchant, à vendre à bas prix sur la Levée, par
H. & W. ANDERSON,
26 fév No. 84, rue Tchoupitoulas.

WHISKEY DE MONONGAHELA—25 barils en débarquement et à vendre par
WOOD & SIMMONS,
5 mars No. 22, rue Poydras.

A VENDRE sur la Levée, en débarquement du navire Neptune, de Bordeaux,
10 barriques vin rouge St. Emilion,
16 demi-barriques do do,
40 caisses Chateau Lafitte.
Du navire Roussel, du Havre,
100 fromages de Gruyère.
10 caisses Gelées de France,
9 mars Coiçon & Co.

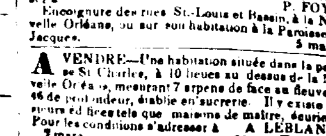

A VENDRE

UNE habitation située dans la paroisse St. Charles, à vingt lieues environ audessus de la Nelle Orléans et du même bord du fleuve mesurant deux arpents de face au Mississippi, sur quarante arpents de profondeur. Il y existe plusieurs Édifices que l'on pourrait augmenter à peu de frais. La terre est très productive, bien boisée, et sa proximité de cette ville, en lui assurant un prompt débouché de ses produits, la rend susceptible d'un revenu certain. Pour les conditions, qui seront avantageuses à l'acquéreur, s'adresser à P. FOY.
Encoignure des rues St-Louis et Bassin, à la Nouvelle Orléans, ou sur son habitation à la Paroisse St. Jacques. 5 mars

A VENDRE—Une habitation située dans la paroisse St Charles, à 10 lieues au dessus de la Nouvelle Orléans, mesurant 7 arpens de face au fleuve sur 40 de profondeur, établie en sucrerie. Il y existe plusieurs bâtisses telle que maisons de maître, écurie etc. Pour les conditions s'adresser à A. LEBLANC,
7 mars 20, rue Toulouse.

PANACÉE D'INDIEN.

CE remède certain contre les maladies syphilitiques garanti sans mercure, se trouve toujours à la pharmacie du soussigné, soit par caisse ou par bouteille.

On trouve également de la pommade de concombres très fraîche et de l'extrait de Pink-root de Carpentier, vermifuge excellent.
14 mars A. A. PEYCHAUD.

Ventes par le Marshal.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, encoignure des rues Canal et ... A..., le 19 mars 1838, à 4 heures P. M.

Un lot de meubles, saisi à la poursuite de A. Capdevielle & Co.
Conditions comptant.
1 mars B. BEAUREGARD, marshal.

EN vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'honorable J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 26 de mars 1838, à une heure de l'après midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Royale et Chartres,
Un jeune nègre nommé STEPHEN, âgé d'environ ... ans, saisi à la poursuite de C. E. Lemoré.
Conditions comptant. B. BEAUREGARD,
14 fév Marshal.

Claude Samory contre C. Thomas et M. Thomas.
EN vertu de deux ordres de fieri facias à moi adressé par l'honorable J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 21 de mars 1838, à une heure de l'après midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale,
UN ILET DE TERRE désigné par le No. 59, et compris entre les rues Trésors, Bienfaits, Tricou et Ivery, après un plan dressé par Joseph Pilié voyer, en date du 1er. septembre 1836, et déposé à l'office de Pollock, esq. notaire public, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.
Conditions comptant.
14 fév B. BEAUREGARD, marshall.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable J. N. Duncan juge, président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Royale et Chartres, le dix-neuf mars 1838, à une heure de l'après midi.

La moitié indivise de deux lots de terre, situés au faubourg Ste. Marie, et formant l'encoignure des rues Girod et St. Jean, et mesurant 50 pieds de face à la rue Girod, sur 120 pieds plus ou moins de profondeur, et face à la rue St. Jean, saisi dans l'affaire de R. Grosvenor & Co. Conditions comptant.
14 fév B. BEAUREGARD, marshall.

J. W. Mitchell contre John Pierre.
EN vertu d'un alias ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 17 de mars 1838, à midi, à l'encoignure des rues St. Louis et de Exchange Alley, un carosse No. 122 et les harnais, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.
Conditions comptant. B. BEAUREGARD,
7 mars Marshall.

R. Salaün contre Nautré et Laporte.
EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable J. N. Duncan, Juge Président de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 28 de mars 1838, à une heure P. M., à la Bourse de la Cité, Vingt-quatre terrains au faubourg Washington, et désignés par les Nos. de un à vingt-quatre inclusivement de l'Ilet No. 80, lequel ilet est compris entre les rues Barthélemy, Trésor, Bienfaits et Mazan, après un plan dressé par L. Bringier, arpenteur général, le 21 du septembre 1836, et déposé à l'office de A. Ducatel, not. pub. Saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.
Conditions.—Comptant.
14 fév B. BEAUREGARD, Marshal.

R. Salaün contre Thevenin et Nouret
EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 28 de mars 1838, à une heure de l'après midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Royale et Chartres,
TREIZE TERRAINS au faubourg Washington, désignés par les numéros de un à treize inclusivement, de l'Ilet No 61, sur un plan dressé par L. Bringier, arpenteur général, le 21 de septembre 1836, et déposé à l'office de A. Ducatel, notaire public, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.
Conditions comptant.
B. BEAUREGARD,
14 fév Marshall

ANTOINE Marie François contre Pedro Aranda &c.—En vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'honorable O. P. Jackson, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, le 5 avril 1838, à une heure après midi,

La moitié indivise de deux lots de terre, situés au faubourg Washington, dans l'ilet compris entre la promenade des Bons Enfans, la rue de France, la rue Morales et la rue Lesseps (ilet 13), mesurant, au pied américain, 27 pieds 6 pouces de face chacun à ladite promenade des Bons Enfans, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, lesquels terrains sont désignés par les Nos. 1 et 2, sur un plan dressé par T. Communy, député voyer, et déposé à l'étude de Amédée Ducatel, notaire public, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.
Condition: comptant. B. BEAUREGARD,
3 mars marshal.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St-Jean-Baptiste—Cour des Preuves—Succession de feu Johan Joachim Lagmann.

Attendu que Pierre Burel a présenté une pétition à la Cour des Preuves de ladite paroisse, à l'effet d'être nommé administrateur de ladite succession, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours de la publication du présent, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour. Paroisse St-Jean Baptiste, 7 février 1838. A. SORAPURU,
#15 mars—10 greffier.

MRS. VESSERON FRERES, tailleurs ont l'honneur de prévenir leurs clients et le public qu'ils viennent de transporter leur établissement rue de Chartres No. 171, entre St. Pierre et Toulouse, maison de la pharmacie Martin.

Ils reçoivent toutes les saisons des marchandises de leur maison de Paris, ainsi que les modes les plus nouvelles. Ils demandent pour apprentis un jeune homme parlant l'anglais. 6 mars—8

ROBERT ALLEN. R. W. JAFFRAY.
Allen & Jaffray,
ENCANTEURS ET COMMISSIONNAIRES, NEGOCIANTS,
SAINT-LOUIS, MISSOURI.
1 RONT STREET.
REFERENCES:
Messrs. J. & E. WALSH }
E. & A. TRACEY }
STRULL & AGNEW, } *St. Louis.*
GLASGOW SHAW & CO }
MCGUNNEGLE & WAY }
VON PHUL & MCGILL }
LAYET & AMELUNG } *Nlle. Orléans.*
J. & W. DWYER }
21 février—

AVIS DE SOCIETE.

LES soussignés, ont ce jour, pris en société W. Thomas Durden de Montgomery (Ala.) Les affaires de la commission, seront à l'avenir conduites dans le même genre, et sous les noms de Kirk, Harris et Durden.
Wm. KIRK,
M. G. HARRIS.
Mobile 1er de mars 1832. 7 mars—1m

A VENDRE.

240 Boucauts sucre à vendre sur habitation à 20 milles au dessous de la ville, s'adresser à A. LEBLANC,
7 mars 20, rue Toulouse.

150 Actions de la Banque des Citoyens, à vendre par A. LEBLANC,
7 mars 20, rue Toulouse.

175 Boucauts sucre, sur la Levée entre St. Louis et Toulouse, à vendre par
A. LEBLANC,
7 mars 20, rue Toulouse.

1500 Barils mélasse en magasin, à vendre par A. LEBLANC,
7 mars 20, rue Toulouse.

GRAISSE—200 barillets graisse, à vendre par
A. LEBLANC,
7 mars 20 rue Toulouse.

PORC—50 barils porc, en magasin, à vendre par
A. LEBLANC,
7 mars 20, rue Toulouse

75 Barils farine superfine, à vendre par
A. LEBLANC,
7 mars 20, rue Toulouse.

SUCRE—150 boucauts de sucre de première qualité à vendre sur une habitation par
DEVEZIN & DOSSAT,
7 mars 29, rue Gravier.

CAFE—196 sacs café première qualité, de St. Yago de Cuba, en débarquement de la goëlette Water Witch et à vendre par CAPDEVIELLE & Co
7 mars rue Toulouse No. 19

CIGARES—36 milliers cigares Regalia, en débarquement du brick Leader, de la Havane et à vendre par J. M. CABALLERO,
8 mars rue St. Louis No. 80

CAFE—En magasin et à vendre par le soussigné, 100 sacs café de la Havane de qualité supérieure. J M CABALLERO,
8 mars rue St. Louis No. 80

CIGARES DE LA HAVANE—60,000 cigares de la Havane (Regalia) de qualité supérieure, à vendre par J. PRATS & fils. 6 mars

RIZ—50 boucauts en débarquement de la barque Williams et à vendre par
J. A. BARELLI & Co.
6 mars 61, rue de la Commune.

SACS DE PITRE en magasin et à vendre par
J. A. BARELLI & Co,
6 mars 61, rue de la Commune.

TRAITES sur Londres, à vendre par
27 fev. KENNEDY, DUREL & Co.

LES soussignés loueront à bail, la Presse à Coton, connue sous le nom de UNION PRESS, pour le temps qui reste à courir, c'est-à-dire dix ans. Pour les conditions qui seront libérales, s'adresser à
HAGAN, NIVEN & Co.
21 fév—1m 61, rue du Camp.

TRAITES sur Londres et Hambourg, en somme convenable aux acheteurs, à vendre par
SCHMIDT & WERNER,
24 fev 68, rue Bienville.

ANES DE MALTE—22 anes, en débarquement du navire Wm. Tell, venant directement de Malte, et à vendre par
ANDREWS BARKER,
24 fev 69 1[/]2, rue de la Commune.

TRAITES SUR NEW-YORK, en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par
LAURENT MILLAUDON,
5 mars No. 49, rue Royale.

A LOUER—La propriété bien connue sous le nom de HOTEL DU LAC, sur le site du fort Espagnol, à l'embouchure du bayou St. Jean. Cette propriété sera louée à des conditions avantageuses, à toute personne qui fournira des sécurités satisfaisantes, pour la tenir d'une manière convenable, comme établissement public.
2 fév JOHN SLIDELL

LETTRES de change sur New-York, en sommes convenables aux acquéreurs, à vendre par
LAURENT MILLAUDON,
10 mars 49, rue Royale.

CUCULLU, LAPEYRE & Co. offrent à vendre
900 Sacs café vert;
20 Barils Vin doux de Malaga;
400 milliers cigarres de la Havane;
60 Barils thon mariné;
18 ballots tabac en feuille;
175 livres safran espagnol.
14 mars 27, rue Toulouse.

SUCRE DE LA HAVANE—50 caisses sucre blanc et 17 caisses brut, d'une qualité très supérieure, en débarquement du brick Northerner et à vendre par M. LOPEZ,
15 mars 31, rue de la Commune.

CAFE DE LA HAVANE.—367 sacs café vert de la Havane, en débarquement du brick Chieftain, et à vendre par M. LOPEZ,
15 mars 31, rue de la Commune.

LE public est prévenu de ne pas négocier une traite tirée par moi et acceptée par Mansuel White & Co., de la somme de $575, à 60 jours de 16 mars, en faveur de N. Martin; les accepteurs ayant été notifiés de ne pas la payer, les motifs pour lesquels ladite traite a été donnée n'ayant pas été remplis.
JOSEPH FENWICK,
15 mars—6 de St-Martinsville.

CAFE—123 sacs café de la Havane, en débarquement et à vendre par E. & J. ANDREWS,
15 mars 32, rue Gravier.

VENTES PAR LE SHERIF.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—... contre Samuel Short ... Cour de District—En vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé, j'exposerai en vente, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, lundi, le 19 mars courant, à une heure de relevée, les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur à dix lots de terre situés dans la ville de C..., dans la susdite Paroisse, et décrits de la manière suivante. le Cinq lots de terre désignés par les numéros 21, 22, 23, 24 et 25, dans le carré borné par la rue Short, le Chemin Public, la rue Washington et le Mississipi, les dits terrains mesurant chaque, trente six pieds un pouce et cinq lignes face au chemin public et audit fleuve, sur deux cent cinquante pieds de profondeur; lesdits terrains sont situés dans la partie inférieure ou sud dudit carré—2o Cinq lots de terre situés dans la partie inférieure ou sud du carré voisin, et bornés par le Canal Avenue du Chemin public, la rue Shorte, le Missipi, lesdits terrains mesurant chaque trente six pieds un pouce et cinq lignes face au chemin public et au dit fleuve, sur une profondeur irrégulière, de pouvant jusqu'à deux cent cinquante pieds plus ou moins, d'après un certain plan dressé par Charles F. Zimpel, le 6 fev 1836, et déposé en l'étude de W. Y. Lewis, notaire public à la Nouvelle Orléans.

Conditions de la vente, comptant.

Ceci étant la seconde et dernière criée, les lots de terre ci-dessus, seront adjugés à un an de crédit, au plus haut et dernier enchérisseur, à la charge par l'adjudicataire de fournir son obligation avec une caution solidaire bonne et solvable et hypothèque spéciale sur les propriétés vendues, avec intérêt de cinq pour cent jusqu'à parfait paiement.
MANUEL J. GARCIA,
5 mars—3,1pa shériff.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour de District—Ignace Mann contre ...—No 15320. En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé, j'exposerai en vente publique, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, mardi 20 mars prochain, à une heure de relevée, les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur à un certain lot de terre situé dans le faubourg Bouligny, dans la paroisse de Jefferson, désigné sur le plan original dudit faubourg par la lettre C, ayant soixante pieds de face à la rue Tchoupitoulas, et s'étendant dans sa profondeur jusqu'au fleuve, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Conditions de la vente comptant
MANUEL J. GARCIA,
17 fév—3,1pa shériff

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse de Jefferson—Cour de District.—Pierre Soniat contre Timoléon Lessassier.—En vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, mercredi le 11 avril prochain, à une heure de relevée, les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur à SEPT LOTS DE TERRE, situés à Carrollton, dans ladite paroisse de Jefferson, et désignés sur un plan dressé par Zimpel, ingénieur, daté du 25 août 1836, et déposé en l'étude du juge de ladite paroisse, par les Nos. sept, huit, neuf, dix, onze, quatorze et quinze, dans le carré 41 B. Lesdits terrains Nos. sept, huit, neuf et dix, mesurant chaque trente pieds face à la rue Soniat, sur trois cent vingt de profondeur; et le lot No onze formant l'encoignure des rues Dublin et Soniat, mesure vingt-cinq pieds face à la rue Soniat, sur cent vingt pieds de profondeur, et face à la rue Dublin; et lesdits lots Nos. quatorze et quinze qui sont contigus, ont chaque trente pieds face à la rue Dublin, sur cent cinquante pieds de profondeur.

Conditions de la vente: la somme de sept cent trois piastres avec intérêt de cinq pour cent sur la somme de sept cents piastres, à dater du 27 janvier dernier 1838, jusqu'à parfait paiement, et les frais du procès comptant; la somme de sept cents piastres payable le 27 janvier 1839, et le surplus s'il y en a comptant.
MANUEL J. GARCIA,
12 mars—31pa shériff.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—James Armor contre Osborn Cross.—Cour de District.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé, j'exposerai en vente publique à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, le mardi 3 avril prochain, à une heure de relevée, les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur aux propriétés suivantes, savoir:

Deux lots de terre contigus, ainsi que les améliorations qui y trouvent, situés dans le faubourg Lafayette, dans la Paroisse ci-dessus, désignés sur un plan du dit faubourg par les numéros quatre et cinq dans le carré numéro neuf, les dits lots ayant mesure française, les dimensions suivantes, savoir, lo. No. quatre, soixante pieds face à la rue Jackson ou Cours Panis, sur cent vingt pieds de profondeur, et le lot No. cinq, cinquante-neuf pieds neuf pouces face à la dite rue, sur cent vingt pieds de profondeur.

Conditions de la vente: la somme de mille cinq cent huit piastres ($1508, avec intérêt sur la somme de $1500 à dater du 28 novembre 1837, jusqu'à parfait paiement, et les frais du procès comptant, et la balance payable le 25 novembre 1838, et le 25 novembre 1839 pour rencontrer le paiement de deux billets de $500 chaque payable aux échéances ci-dessus, l'acquéreur fournissant des billets endossés à satisfaction, et la propriété demeurant hypothéquée jusqu'à parfait paiement.
5 mars MANUEL J. GARCIA—shériff.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse Jefferson—Elisabeth Virginie Dauterive, épouse de Louis Bouligny contre Pierre Duberrand et autres—Cour de District—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé, j'exposerai en vente publique à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, Lundi, le 19 mars courant, à une heure de relevée.

Un carré de terre situé dans le faubourg Bouligny, dans la susdite Paroisse, désigné par le No. ... sur un plan dudit faubourg dressé par Charles F. Zimpel, le 15 mars 1834, et ... l'étude de L. T. Caire, notaire public, et ayant 300 pieds de face aux rues Napoléon, Oak et Laurel, et 316 pieds de face aux rues Valence et Cadiz, mesure anglaise. Ceci étant la seconde et dernière criée, le carré de terre ci-dessus sera adjugé au plus haut et dernier enchérisseur, la somme de deux mille huit cent quatorze piastres et sept cents ($2814 7c.) et les frais du procès, payable à un an de crédit, à charge par l'adjudicataire de fournir son obligation avec une caution solidaire bonne et solvable et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec intérêt de cinq pour cent jusqu'à parfait paiement; et la balance, s'il y en a, comptant, payable le 6 juillet prochain et le 4 mars 1839 pour rencontrer le paiement de deux billets, un de $1410, payable le 6 juillet prochain, et l'autre de $800 payable le 4 mars 1839, l'acquéreur fournissant des billets endossés à satisfaction, et la propriété restant hypothéquée jusqu'à parfait paiement.
5 mars MANUEL J. GARCIA, shériff.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Jean Mornay contre l'affaire No. 15464—Cour de District—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, mardi le 3 avril prochain, à une heure de relevée, les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur aux propriétés suivantes, savoir:

Huit lots de terre, situés dans le faubourg de la Religieuses, dans la paroisse de Jefferson, désignés par les Nos. un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept et huit, sur un plan dressé par F. Wilkenson, arpenteur de la seconde municipalité, en date du 29 décembre 1836 et déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire public. Les dits lots ont, mesure anglaise plus ou moins, comme suit: Le No. un, cent dix neuf pieds un pouce face au chemin Ste-Marie, soixante pieds trois pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. deux, et quatre vingt cent pieds quatre pouces et cinq lignes sur la ligne qui le sépare du lot No. trois; le lot No. deux, quarante six pieds quatre pouces et quatre lignes face au chemin Ste-Marie, quatre vingt douze pieds six pouces sur la ligne qui le sépare des lots Nos. un et trois, et quarante six pieds du quatre pouces et quatre lignes dans la profondeur qui le sépare du lot No quatre; le lot No trois mesure trente deux pieds de face à la Vieille Levée, et quatre vingt neuf pieds quatre pouces de profondeur entre deux lignes parallèles; le lot No. quatre mesure vingt neuf pieds quatre pouces et deux lignes face à la Vieille Levée, sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre des lignes parallèles; les lots Nos. cinq et six mesurent chaque trente deux pieds sept pouces et deux lignes face à ladite rue de la Vieille Levée, sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre des lignes parallèles; et les lots Nos. sept et huit mesurent chaque trente huit pieds trois pouces face à ladite rue de la Vieille Levée, sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre des lignes parallèles, ainsi que toutes les bâtisses et constructions sur les dits lots de terre, droits et privilèges qui en dépendent. Ladite propriété fut vendue sans droits spécifiés ou reconnus à la nature en face; le vendeur n'accordant aucune garantie à ce sujet, et laissant à l'acquéreur ou aux acquéreurs la faculté de s'en servir à ses périls et risques ou à leurs périls et risques en cas qu'il ... en droit de prétendre à ladite bature.

Conditions de la vente: La somme de dix huit mille trois cent quatre vingt six piastres avec intérêt sur la somme de $18,375, à dater du 25 janvier 1838 jusqu'à parfait paiement, et les frais du procès comptant; et la somme de dix huit mille trois cent soixante quinze piastres payable le 25 janvier prochain 1839, l'acquéreur fournissant son billet endossé à satisfaction, et la propriété demeurant hypothéquée jusqu'à parfait paiement. MANUEL J. GARCIA,
3 mars—3 1pa shériff.

ETAT de la Louisiane—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. 10511—Joseph Aguilar contre ses créanciers—Sur lecture et enrégistrement du bilan dans cette affaire, il est ordonné par la Cour que les créanciers de l'insolvable déduisent en pleine cour, lundi 2me jour du mois d'avril prochain, les raisons pour lesquelles il ne serait pas déchargé conformément à la loi; et en même tems toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues.
Bureau du Greffier, 5 mars 1838.
12 mars—7 2ps J. OLLIE—dep. greff.

ETAT de la Louisiane—Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'Honorable Charles Maurian, juge 1er. mars 1838—Wm. A. Ducay contre ses créanciers—Sur lecture et enrégistrement de la pétition et l'exposé dans cette affaire, il est ordonné par la cour que les créanciers dudit insolvable déduisent en pleine cour samedi 24e. jour de mars 1838, les raisons pour lesquelles il ne serait pas déchargé conformément à la loi; et en même tems toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.
Par ordre de la Cour.
Bureau du greffier, N. Orléans, 1 mars 1838.
3 mars—2ps J. OLLIE—dep. greff

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans.—No. 10410.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—15 février 1838.—Carrière, Daran et Co., Nicolas Hertholt, Joseph Ault contre Thomas Santini, pour une cession forcée—Il est décrété qu'un ordre de séquestre soit lancé contre les biens de Thomas Santini que l'on pourrait trouver dans cette paroisse; qu'une assemblée des créanciers dudit Thomas Santini ait lieu en l'étude d'Amédée Ducatel, not. public, le mercredi 21e. jour de mars 1838, pour nommer des syndics pour prendre possession des biens qui seront séquestrés, et de conduire en général les affaires dudit insolvable pour le bénéfice de ses créanciers; que M. C. M Carrière, avocat et conseiller, soit nommé pour représenter ledit Thomas Santini absent; et qu'en même tems toutes poursuites contre la personne et les biens dudit Thomas Santini soient suspendues.
Extrait des minutes. Bureau du greffier, 15 février 1838 A. PITOT,
16 fév—10,2ps greffier.

CARABINES à chambres circulaires—Par brevet d'invention de Colts—Quelques carabines ci-dessus mentionnées, les premières qui aient été offertes au public, sont maintenant en vente au magasin de Whittemore & Blair, encoignure des rues Canal et Chartres; elles peuvent tirer huit coups de suite, et ceux qui les ont examinées les ont reconnues égales aux meilleures carabines d'importation étrangère.
10janv— C. B. ZABRISKIE.

AVIS AUX HABITANS DU PAYS—L. Depoorter, *Chirurgien-Dentiste,* a l'honneur de prévenir les habitans de la côte, qu'il s'est de nouveau fixé à la campagne; il se transportera comme par le passé partout où l'on réclamera ses soins professionnels.

N. B. Consultations sur les maladies et les imperfections des organes buccaux et des cavités maxillaires &c. S'adresser à la paroisse St. Jacques, entre le collège et le couvent, ou par écrit au bureau de la Poste. 23 nov—a

CHANGE.—Check à vue sur St-Louis, et sur Pittsburg, à vendre par JOS. BARTHET,
2 mars 30, rue Toulouse.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—No. 15,418—Cour de District—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé, j'exposerai en vente publique à la nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, mardi, 27 mars prochain, à une heure de relevée,

Les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur aux esclaves hypothéqués suivans savoir:
Ben, nègre âgé d'environ trente deux ans, et
ANNA, négresse âgée d'environ dix huit ans.
Conditions de la vente comptant.
24 fev MANUEL J. GARCIA, shériff.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—André D Doriocourt contre Henriette Aubert femme séparée de son mari P. A. Aubert—Cour de District—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, j'exposerai en vente publique, à la nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée ville de Lafayette, mercredi, le 28 mars prochain, à une heure de relevée.

Les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur aux six lots de terre suivans:

Situés dans le faubourg Bouligny, dans la paroisse de Jefferson, dans l'ilet compris entre les rues des Plaqueminiers, Valence, Cadix et Chesnut, Chataigne, désigné par les nos. un, deux, trois, quatre, cinq et six dans l'ilet no. 29 sur un plan annexé à un acte de vente de Desgringe à James Williamson, passé pardevant Carlisle Pollock not. pub. le 28 juin 1836, ces dits lots se suivent et ont chaque trente pieds face à la rue des Plaqueminiers sur cent pieds de profondeur; le terrain no. un forme l'encoignure de la rue Cadix, ainsi que les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente: la somme de quatre vint dix huit piastres avec intérêt légal sur la somme de quatre vingt quinze piastres à dater du 10 février 1838, et les frais du procès comptant, et la somme de quatre vingt quinze piastres payable le 10 juillet 1839.
24 fev—3,1pa MANUEL J. GARCIA, shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—André D. Doriocourt contre Norbert Roueux & c. l.—Cour de District—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé, j'exposerai en vente publique à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, mercredi, le 28 mars prochain, à une heure de relevée, les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur aux quatre lots de terre suivants, situés dans le Faubourg Bouligny, dans la paroisse de Jefferson, dans le carré ou l'ilet compris entre les rues Plaqueminiers, Valence, Cadix, et Chesnut Chataigne, désignés par les Nos sept, huit, neuf et dix dans l'ilet No trente... sur un plan annexé à une vente de G. Desgranche à James Williamson, par acte par devant Carlisle Pollock, en date du 28 juin 1836, lesdits terrains se suivent et ont chaque vingt cinq pieds de face à la rue Valence, sur cent vingt pieds de profondeur; le lot No sept forme l'encoignure de la rue Plaqueminiers. Ainsi que les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions à la vente:
La somme de soixante sept piastres avec intérêt légal sur la somme de soixante quatre piastres à dater du 10 février 1838, jusqu'à parfait paiement et les frais du procès comptant, la somme de soixante quatre piastres payable le 10 juillet 1838 et la somme de soixante quatre piastres payable le 10 décembre 1838.
MANUEL J. GARCIA,
24 fév shériff.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Hyman M. Hart contre John W. Bergin.—Cour de District.—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, Mardi le 27 mars prochain, à une heure de relevée,

Les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur aux propriétés hypothéquées suivantes, savoir:

1o. Un certain carré de terre, situé dans le Faubourg Lavaudais, dans la Paroisse de Jefferson, désigné par le carré 165, sur un plan du dit Faubourg, compris entre les rues St-George, Septième et Saint-André, et le Faubourg Delassize, ayant, mesure américaine, 300 pieds face à la dite rue Septième et 134 pieds face à la rue St-André, à l'encoignure de l'autre côté ne se trouvant pas sur le dit plan.

2o. Un autre morceau de terre, situé dans le même faubourg et désigné sur le dit plan par la lettre B, compris entre les rues des Magasins et Neuvième, et le dit Faubourg Delassize, mesurant 319 pieds, à ... face à la dite rue Neuvième et 24 pieds face à la rue des Magasins

3o. Un autre morceau de terre, désigné sur le dit plan, par la lettre C, étant compris entre les rues Bacchus et Huitième, et le dit Faubourg Delassize, ayant 390 pieds face à la dite rue Huitième, les dimensions des dites deux portions de terre n'étant pas décrites sur les autres côtés.

Conditions de la vente:—Comptant.
24 fév MANUEL J. GARCIA, shériff.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse Jefferson.—William Henneman contre Alexander Jones—Cour de district—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé, j'exposerai en vente publique, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, mardi 27 mars prochain, à une heure de relevée, les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur aux propriétés suivantes, savoir:

Dix certains lots de terre ainsi que les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le faubourg Bouligny, dans la paroisse de Jefferson, désignés par les numéros quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, vingt quatre, vingt-cinq et vingt-six du carré No quatre-vingt-dix-neuf, sur un plan dressé par F. J. Robass, député arpenteur général, en date du 24 juin 1834, et déposé en l'étude de J. B. Marks, notaire public; les dix terrains Nos quatre, cinq, six, sept, huit et neuf ont chaque trente pieds face à l'avenue Napoléon, sur cent pieds de profondeur, le lot No dix formant l'encoignure de l'avenue Napoléon et de la rue St-George, et mesure trente pieds face à la première, sur cent pieds de profondeur sur la seconde, et les lots Nos. vingt quatre, vingt-cinq et vingt-six ont chaque trente pieds quatre pouces face à la rue Green, sur cent cinquante pieds de profondeur. Ces dits terrains font partie du carré No. quatre-vingt-dix-neuf, d'après le plan original dudit faubourg.
Conditions de la vente, comptant.
MANUEL J. GARCIA,
24 fév—3,1pa shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour des Preuves—Succession de Peter Ogier—Samedi, le 31 mars prochain, à midi, en vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de Jefferson susdite, en date du treize du courant, je vendrai, à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, en la ville de la Nouvelle Orléans, les esclaves ci-après nommés, dépendant de la succession de Peter Ogier, décédé, savoir:

Jim, mulâtre de 43 ans, Daniel, de 18 ans; Lemm, de 15 ans, Mary, de 30 ans, Eliza, de 31 ans, Henry, de 18 ans, Ben, de 31 ans, Jim Crow, de 15 ans, Isaac, de 15 ans, Jackson, de 15 ans.

Conditions—un quart comptant et la balance payable à six et douze mois du jour de la vente, en billets endossés à la satisfaction de la veuve et tutrice, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement
27 fév F. DUGUE, Juge.

Quatre cents piastres de Récompense.

LA somme de quatre cents piastres sera donnée, à son Exige, à celui qui donnera des informations qui mèneront à découvrir où se trouve M. Thomas H. Thompson.

M. Thompson est un citoyen très respectable de la paroisse Ste-Marie (Atakapas) Louisiane; il est âgé d'environ 40 à 45 ans, taille de six pieds, cheveux et yeux noirs, teint brun, se tient droit, parle doucement et distinctement. Il a un air chagrin et des manières réservées. M. Thompson a disparu d'auprès de ses amis vers le 1er. de ce mois, et l'on suppose qu'il est en ville en ce moment. On pense qu'il est dans un état de démence, et qu'il a pris logement dans une pension bourgeoise, et qu'il évite toute communication avec ses amis et connaissances. Pour plus amples informations, s'adresser au No. 19, rue de la Nouvelle-Levée. 16 mars—3

AVIS—Le public est prévenu de ne pas négocier deux billets tirés par Amos Hough, à l'ordre et endossés par J. A. Armitage, de la somme de cinq cent cinquante piastres chaque, date du 19 janvier 1837, et payable à deux et trois ans du jour de la date. Lesdits billets sont marqués *ne varietur*, par H. B. Cenas, notaire public. Lesdits billets ne seront pas payés, attendu que les motifs pour lesquels ils ont été donnés n'ont pas été remplis.
16 mars—3 HOUGH.

$50 DE RECOMPENSE

Parti marron depuis trois semaines environ le nègre **Antoine**, se faisant appeler "**Antoine Dubourg**," il est âgé d'environ 32 ans; taille d'environ 5 pieds 8 pouces, teint brun et portant quelque peu de la barbe; on ne se souvient pas de son vêtement, il n'a aucune marque, il est charpentier de son état.

La récompense ci-dessus sera donnée à qui onque le conduira dans l'une des geoles de cet Etat, ou chez ses maîtres.

Les capitaines de navires, de steamboats et autres sont prévenus de ne pas le recevoir à leurs bords sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.
MANUEL FLERET,
16 mar—9 VIRGIL PERREY.
Faubourg Saulet, encoignure Camp et Mélicerte.

DETENU à la geole de la municipalité No. 3, un nègre nommé Thom ou Henry, se disant appartenir à Mr. Wm. Cramton; le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi. Nlle. Orléans, 14 mars 1838.
15 mars—10 A. BARROSSE—geolier

$10 DE RECOMPENSE.

Partie marronne de chez le soussigné, la négresse nommée MARY, grosse et courte, âgée de vingt deux ans, teint un peu clair, grosse figure plate, gros yeux, grande bouche, dents larges et belles, cheveux droits. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui arrêtera ladite négresse.
15 mars—3 F GROS.

$10 DE RECOMPENSE.

Parti marron de chez le soussigné, mercredi 14 du courant, le nègre RODGERS, taille de cinq pieds, figure ronde, lèvres très épaisses, ayant les jambes cambrées, particulièrement la gauche; il était vêtu d'un pantalon de drap bleu, une veste de calmouck, couleur noisette, et un chapeau noir, il a de l'argent à sa disposition.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont priés de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la loi.
15 mars—4 FRANCOIS.

AVIS.

Détenu à la geole de St-Jean Baptiste, le nègre nommé MICHEL, ne parlant qu'anglais et se disant appartenir à M. Doann, résidant dans le bayou Coula. Ce nègre est excessivement noir et a beaucoup de barbe.

Le propriétaire est invité à le retirer en se conformant à la loi.
Paroisse St Jean Baptiste, 12 mars 1838.
15 mars—4 A. LUMINAIS, Shériff

$50 DE RECOMPENSE.

Parti marron de chez les soussignés, vers le 10 courant, le griffe WASHINGTON, d'environ 15 ans, très grand et maigre, ayant des jambes très longues. Il a un air agréable quand on lui parle et aime à causer. Dix piastres seront données à celui qui le livrera à la geôle de ville, ou bien la récompense susdite, s'il est pris hors de l'Etat, ainsi que tous les frais raisonnables, en s'adressant aux soussignés, rue du Camp, No. 263.
24 fév—3p SIDLE & STEWART.

$10 DE RECOMPENSE.

Partie marron de chez le soussigné la négresse AIME, âgée d'environ 24 ans, très mince du corps; taille d'environ 5 pieds 1[/]2. On suppose qu'elle se tient dans le faubourg inférieur. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque la logera dans l'une des geoles de la municipalité.
30 jan C. DELAHOUSSAYE.

CHEVAL AUX EPAVES.

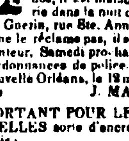

Un cheval bay, ayant les deux pieds de devant mauvais, et les deux pieds de derrière blancs, le cheval est en très mauvais état, et il a été blessé sur le dos, il est malade, et a été mis à l'écurie dans la nuit du 5 au 6 mars, chez M. Pierre Guerin, rue Ste. Anne, No. 214. Si le propriétaire ne le réclame pas, il sera vendu par M. Guillotte encanteur, Samedi prochain, 17 du courant, d'après les ordonnances de police.
Nouvelle Orléans, le 12 mars 1838.
13 mars J. MAURICE, capitaine.

IMPORTANT POUR LES ECRIVAINS.

NOUVELLES sorte d'encre patentée de Stephen, savoir:
Le bleu foncé inaltérable,
Le bleu clair "
Rouge brillant.
De plus: encre noir de Stephens. Ces encres sont recommandées au public comme véritables, ayant été importés expressément pour notre débit.
NORMAN, STEEL & Co. Libraires,

AUJOURD'HUI.
GROS LOT
$20,000.
ET
10 Lots de $1000.
BILLETS CINQ PIASTRES SEULEMENT.

LOTERIE
DES ECOLES GRATUITES
CLASSE 45
Autorisée par une loi du 18 mars 1828.
Devant être tirée dans le salon du Merchants Exchange, attenant au bureau de la Poste, samedi 15 mars 1838, à 5 heures P. M.
J. K. MEAD, Directeur

75 Numéros—13 sortiant.

PROGRAMME:

1	Lot de	20,000	20,000
1	"	5,000	5,000
1	"	2,810	2,810
1	"	2,000	2,000
6	"	1,200	7,200
10	"	1,000	10,000
10	"	500	5,000
10	"	300	3,000
10	"	250	2,500
10	"	200	2,000
160	"	100	16,000
63	"	60	3,780
63	"	40	2,520
126	"	30	3,780
126	"	20	2,520
3,780	"	10	37,800
23,436	"	5	117,180

27,814 Lots s'élevant à $247,090

Billets $5 Coupons à proportion.
Paquets de 25 billets, devant tirer $60 et pouvant aussi gagner les quatre gros lots. Coupons à proportion.

Certificats de paquets donnant droit à tous lots au dessus de la garantie $70
Certificats de demi-paquets, $35 —
Do quarts do 17 50

Bureaux du directeur Merchants Exchange, à l'Arcade No. 4, et coin de Chartres No. 113.
Les billets gagnés payés sur le champ.
16mars J. K. MEAD—Directeur

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMÉMENT à la loi, et en vertu d'une résolution du Conseil de la Municipalité No. 3, en date du 9 courant, avis est donné que l'élection du Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans, ainsi que celle du Recorder et des Aldermen de la dite Municipalité No. Trois, aura lieu Lundi, 2 d'Avril prochain, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après midi, dans les endroits et sous la direction des personnes ci-après désignées, savoir:

1er. District.—Chez M. Philippe Power, rue des Champs-Elysées et Levée. Inspecteurs MM. P. Power et Théodore Lewis, greffier, M. Chs Revoile.

2d. District.—Chez M. Urain Frédérick, au coin des rues de la Levée et des Champs Elysées. Inspecteurs MM J. Thorn et Aimé Wiltz; greffier, M. J. B. S. Amand

3me District.—Chez M. T. Vaurigaud, rue de la Levée. Inspecteurs MM T. Vaurigaud et P. Rapp; greffier, M. Auguste Vigent.

4me District.—Chez M. J. J. Buse, sur le chemin du bayou. Inspecteurs MM. J. J. Buse et Nicolas Forstall; greffier, M. Auguste Fortin
13mars D. PRIEUR—Maire

MAIRIE DE LA NELLE ORLEANS.

CONFORMÉMENT à la loi, et en vertu d'une résolution du conseil de la municipal[ité] no 1, en date du 5 courant, avis est donné que l'élection du maire de la ville de la Nouvelle Orléans, ainsi que celle du recorder et des aldermen de la dite municipalité no. 1, aura lieu le lundi 2 avril prochain, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après midi, dans les endroits et sous la direction des personnes après désignées, savoir:

1er district, au café Richardson, rue Conti; inspecteurs, MM. A. Phelps et Woodruff, greffier, M. Joumaron.

2e district, chez MM. Lobeter et Roger, rue Royale; inspecteurs MM. Jean Lamothe et L. Couvertie, greffier, M. V. Labor...

3e district, au café de la salle d'Orléans, rue d'Orléans; inspecteurs MM. O. Blineau et A. Latargue; greffier, M. F. Lambert.

4e district, chez M. Sauvinet, rue de l'Hôpital; inspecteurs MM. Sauvinet et P. A. Rousseau; greffier, M. Deeds.

5e district, chez M. P. Dupeux, chemin du Bayou; inspecteurs, MM. P. Dupeux et P. H. Colson; greffier, M. B. Proche.
Le 12 mars 1838. D. PRIEUR, maire.

AVIS.

LEDRU HUET, de Paris, (rue Bourbon No. 15, à près ...) guérit dans un court délai, ... nouvelles et invétérées par une méthode nouvelle, prompte, sûre et facile à suivre sans employer le mercure, ... Consultation depuis ... heures du matin jusqu'à 9 heures du soir. 23 août

Vente par le juge de la paroisse Plaquemines.

LE ... vendra à l'encan public, le 2me jour du mois d'avril prochain, à midi, au bureau du juge de la ... paroisse,

Un certain morceau de terre, situé dans ladite paroisse à environ trois ... milles au dessous de la ville de la Nouvelle Orléans, sur la rive gauche du Mississipi, mesurant quarante cinq arpents de face, sur quarante arpents de profondeur, borné au dessus par la terre de Mrs. Lesseps et Mr. ..., et au dessous par celle de Madame Cotton connue sous le nom de Ste. Sophie, et appartenant à Daquin frères, Pierre T. Tra... et d'autres personnes inconnues, le même morceau de terre ayant été vendu ... sous le nom de Hancock ville

Le dit morceau de terre, sera vendu en vertu d'un acte de la législature de cet Etat, approuvé le 13 de mars 1837, intitulé "acte relatif aux chemins et levées en face des propriétés non résidents de la paroisse de Plaquemines," afin de payer avec le produit, les travaux qui ont été faits, en vertu du dit acte pour faire réparer, ... les chemins et levées, en face du dit morceau de terre, travail qui a été accompli par les jurés

Conditions comptant.
1er mars—1m G. LEONARD juge

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans—A tous ceux que ces présentes peuvent concerner. Salut.—Attendu que Joseph Veque ayant acheté à une vente faite par le marshal de la ville de la Nouvelle Orléans, trois terrains ci après décrits, s'est adressé au greffier de cette cour pour un avis, conformément à un acte intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 Mars 1834.

Description des Terrains d'après le transfert Judiciaire.

Trois terrains situés au nouveau faubourg Marigny et désignés par les Nos. 3, 4, 5, de l'ilet No. 16, borné par la rue St Jean Baptiste, les Champs Elisées, la rue des Français et St-Avide, sur un plan fait par Louis Surgi, le 12 mars 1836 et déposé au bureau de H. Pedesclaux, alors notaire public, sous le No 19; les dits terrains contigus les uns aux autres, mesurant chacun trente six pieds, sept pouces de face à la rue St Jean Baptiste, sur soixante trois pieds, onze pouces, deux lignes de profondeur, mesure américaine.

Les dits terrains furent saisis et vendus en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire de Asélie Ferrand, f. c. l. contre Francis Edouard et Jules Jagnaux, à laquelle vente le dit Joseph Veque s'est rendu adjudicataire des dits terrains, pour le prix de cinq cents soixante dix piastres comptant.

Toutes personnes qui pourraient avoir droit aux dits terrains, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, sont citées de faire voir, dans trente jours, à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Témoin l'Honorable J. N. Duncan, Juge Président de la dite Cour, ce quatorzième jour de mars 1838.
15 mars—3 A. DREUX, Greffier.

UNE BELLE CHEVELURE

EST de tous les ornemens, celui qui pare le mieux la figure humaine. Combien en la perdant, la physionomie change et s'empreint du sceau d'une vieillesse prématurée! On ose à peine se découvrir et un grand nombre évite la société dans la crainte de s'exposer aux rires et aux sarcasmes de leurs connaissances; le reste de la vie de ces personnes s'écoule dans la solitude. Enfin la perte même de la fortune ne remplit pas les coeurs généreux d'une jeunesse perdante que celle des cheveux. Pour parer à ces inconvénients, le BAUME DE COLUMBIA D'OLDRIGE arrête à la première application la chûte des cheveux et peu de bouteilles les remettent dans le même état. Il fait croître aussi les cils et les favoris; empêche les cheveux de grisonner, et leur rendent leur souplesse, les font onduler en boucles gracieuses. Un grand nombre de certificats de personnes des plus respectables qui produisent les propriétaires, démontrent l'efficacité du *Baume d'Oldrige.*

Lisez la Liste suivante

Mr. Robert Walton ex-maire de Philadelphie a certifié de la haute réputation des messieurs dont les noms suivent après.

Les soussignés, par les présentes, certifient que nous avons fait usage de Baume de Columbia, découvert par J. Oldrige, et avons trouvé que non-seulement il empêchait les cheveux de tomber, mais les remettait dans leur état naturel
W. Thatcher Sr.—Ministre Méthodiste.
Section st. George, No 86, 5e rue Nord.
John P. Inglies,—331 Arch st.
John D. Thomas, M D—163 Race st
John S. Furey,—101 Spruce st.
Hugh Macarty,—243 South 7th st
John Gord Sr.—123 Arch st.

Les hommes âgés et ceux qui peuvent à porter perruque pourront peut-être n'en pas reconnaître toutes les qualités bienfaisantes, mais pourtant, il ne peut que se relever dans l'opinion du public, quand on sait que trois des signataires ont passé la cinquantaine et que les deux autres ont passé la trentaine.

Du Maire de la ville de Philadelphie, Etat de la Pensylvanie.

Je, Robert Wharton, maire de Philadelphie, certifie par les présentes que je connais très bien Messieurs J. P. Inglies, John S. Furey et Hugh Macarty, que leurs noms sont apposés au certificat ci-dessus, qu'ils sont des hommes respectables et de bonnes moeurs et que pleine et entière foi peut être donnée à leur certificat.

En vertu de quoi, j'ai signé la présente et fait apposer le sceau de mon office.
ROBERT WHARTON, Maire.

PRECAUTION.—Observer que chaque bouteille du baume véritable a une couverture splendide, sur laquelle sont représentés les chutes du Niagara, le nom de l'agent, &c.

A vendre en gros et en détail, par Comstock & Co., seuls agents pour l'Amérique et Fletcher Sr. près Maiden Lane une porte au-dessous de Pearl st. New-York, et par un ou plusieurs pharmaciens dans presque toutes les villes de l'Union. Aussi par Simmons, Hart & Co, Magasin de Peignes et de Variétés, 70, rue de Chartres 8 fév—1an

HOTEL D'ORLEANS.

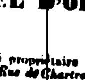

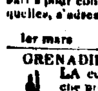

LE soussigné propriétaire de L'HOTEL D'ORLEANS, *Rue de Chartres,* vient de prendre de tels arrangements dans son établissement, et dans la réduction de ses prix, qu'il ne craint pas de dire que la table particulière, réservée aux dames et aux familles, ainsi que la table d'hôte, réservé aux messieurs, seront servies d'une manière égale, sinon supérieure à celles de semblables établissements de la Nouvelle-Orléans.

Toutes les commodités et tous les agrémens dont cet établissement est susceptible, seront accordées aux familles qui y résideront, en qui n'y seront que temporairement; les messieurs qui y prendront leurs nourritures ou leurs logements, ne manqueront de rien de ce qui pourra leur être agréable. Il ne négligera ni soins ni peines pour rendre cet établissement l'un des meilleurs de ce genre.

La célébrité qu'a acquise L'HOTEL D'ORLEANS, pendant qu'il en a eu l'administration, est un garant de son zèle pour l'avenir.
27 janv—3m ROT. RUDDOCK.

CIGARRES—60 milliers cigarres de la Havane, de la meilleure qualité, à vendre par
E. & J. ANDREWS,
15 mars 32, rue Gravier.

A VENDRE

Le beau bateau à vapeur CHICKASAW, bien connu pour sa marche supérieure, il vient d'être réparé à neuf. Sa machine qui est très forte est dans un parfait état. Ce bateau est bon en qui est nécessaire pour la navigation, et peut être mis en activité de suite. Si ce bateau n'est pas vendu à l'amiable d'ici au mardi, 20 ..., il sera offert en vente publique, ledit jour, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, à midi, par MM. Dujeux et Fernandez, chez qui l'inventaire est déposé.

Conditions 1[/]2 comptant, la balance à 4 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement

L'acte de vente devant L. Cuvillier aux frais de l'acquéreur 16 mars—6

POUR LOUISVILLE, Cincinnati, Pittsburgh, et tous les ports intermédiaires.

Le steamer ALBANY, capitaine S. Brickel, attendu à chaque instant, a presque tout son chargement engagé et prêt à se rendre à bord, partira incessamment. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens s'adresser à
BOGERT & HAWTHORN,
16 mars 63, rue Gravier.

POUR LA MOBILE,

Le bateau à vapeur bon marcheur ECHO, capitaine McClure, est prêt à recevoir son frêt, au débarcadère du chemin en fer, au Port Pontchartrain, et partira le 18 courant, après l'arrivée des chars de midi. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
JOSEPH LANDIS & Co.
16 mars rue Poydras No. 14

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI,

Le steamer ANGORA, capitaine Tilay, partira pour les ports ci-dessus et lieux intermédiaires dimanche 18 du courant, à 10 heures du matin. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
PIERCE, SHANNON & BROTHERS,
16 mars rue des Magasins No. 37.

POUR ST-LOUIS, Alton, Beardstown et tous les ports intermédiaires:

Le steamer LOUISVILLE, capitaine N. J. Eaton, ayant presque tout son chargement engagé et allant à bord, partira dimanche 18 du courant. Pour frêt de quelques tonneaux ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Poydras ou à
BOGERT & HAWTHORN,
16 mars 63, rue Gravier.

POUR ST. LOUIS, ALTON,
Et Beardstown sur la Rivière Illinois.

Le paquet régulier de première classe ALTON, capitaine Ridgely, ayant partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira pour les ports ci-dessus. Pour frêt ou passage, ayant d'excellens emménagemens, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Gravier ou à
GODFREY, LAWRIE & SMALL,
15 mars rue du Camp No. 38

PAQUEBOT REGULIER entre la Nelle-Orléans et la Mobile, touchant aux divers endroits intermédiaires.

LE bateau à vapeur ISABELLA, capitaine Walker, commencera ses voyages réguliers le 1er. de mai prochain, et les fera régulièrement durant l'été, deux fois par semaine, en touchant à la Baie St-Louis, la Passe Christiane, Biloxi, est et ouest Pascagoula, en allant et en revenant, et réglera ses trajets de manière à débarquer les passagers, dans les différens endroits, dans le jour. L'ISABELLA, par son peu de tirant d'eau, sa marche rapide, et la manière élégante dont il est construit, en outre de l'avantage d'avoir un capitaine expérimenté, fait espérer qu'il obtiendra l'encouragement du public, pour l'agrément duquel rien n'y sera négligé.
WALKER, KNIGHT & Co.
No. 26, Nouvelle Levée.

N. B. L'ISABELLA prendra des passagers pour Biloxi, jusqu'au 1er. mai, et les débarquera dans un petit bateau qui sera tenu à cet effet à la barre.
13 mars W. K & Co. Nelle Levée.

POUR ST LOUIS,

Alton, Bardstown et tous les ports intermédiaires. Ce bateau a été acheté expressément pour ce trajet. Le magnifique bateau à vapeur neuf, bon marcheur et à chambres hautes, LOUISVILLE, cap. N. J. Eaton, ayant une grande partie de sa cargaison engagée et est maintenant prêt à recevoir du frêt, pour la balance duquel ou passage, ayant des emménagemens commodes et bien meublés, avec chambres séparées, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Gravier ou à
BOGERT & HAWTHORN,
12 mars rue Gravier No 63

POUR COLUMBUS (Georgie), par la voie d'Apalachicola et tous les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur, à chambre haute, COMMERCE, capitaine Biker, pouvant recevoir l'équivalent de 300 barils, s'il on s'adresse de suite, à KIDDER & HEAD,
10 mars 24, rue Poydras.

Pour St. Louis, Alton et tous les ports intermédiaires de la rivière de l'Illinois.

Le steamer MORAVIAN, capitaine A. G. Wunhall, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment pour les ports ci-dessus mentionnés. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord au wharf de la rue de la Commune, ou à COMSTOCK, HYDE & Co.
5 mars No. 16, rue Poydras

MALLE DES ETATS UNIS
Pour Louisville et tous les ports intermédiaires.

Le steamer AMBASSADOR, capitaine J. James, est journellement attendu, et partira sans délai pour le port ci-dessus. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
SHANNON & BROTHERS,
1er mars 57, rue des Magasins.

Paquebot entre la Nouvelle-Orléans et le Bayou Sarah

Le steamer LEVANT, bien construit et marcheur de première classe, ayant été acheté par le capitaine Laurant, fera sous son commandement, pendant toute la saison, les voyages ci-dessus mentionnés, et des ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches 10 heures du matin et du Bayou Sarah, tous les mercredis, à la même heure.
27 janv J. B. COLLA, Agent.

POUR BATON ROUGE.
Et tous les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur bien étanche et fin marcheur Galeman, capitaine E-nault, fera le trajet entre ces ports et les lieux intermédiaires, chaque semaine. Il est assuré comme un des premiers bateaux engagé dans la navigation du fleuve et prendra du frêt comme de coutume aux plus bas prix. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
P. JOURDAN,
6 janv rue Front Levee No. 7

PAQUEBOTS HEBDOMADAIRES POUR LAFOURCHE

Le bateau à vapeur bien étanche et fin marcheur Mariner, capitaine Chauvin, fera chaque semaine le trajet régulier entre ce port et La Fourche intérieure et les lieux intermédiaires. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à F. JOURDAN.

Le bateau à vapeur étanche et bien connu Revenue, capt Moore, fera aussi constamment le trajet entre ce port, Lafourche intérieure et tous les lieux intermédiaires. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à F. JOURDAN,
16 janv rue Front Levee No 7

PAQUEBOT ENTRE CHARLESTON ET LA NOUVELLE ORLEANS.

La barque ROGER WILLIAM, fine voilière, capitaine Ahern, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du frêt ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
J. A. BARELLI & Co.
10 mars No. 61, rue de la Commune.

A FRETER

La goëlette CAPITAL, capitaine Windfield, du frêt pour Savannah ou Charleston sera préféré. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord ou à R. GRONING & Co. 6 mars

POUR LE HAVRE.

La barque LAURENT, classée A. 1., capitaine Merrill, partira sous peu. Pour frêt ou passage s'adresser à L. H. GALE,
6 mars rue de la Commune No. 93

POUR LIVERPOOL—Passage seulement.

Le navire bien connu comme fin voilier et classé A 1., MILO, capt. Thompson, partira sans délai. Pour passage seulement, ayant d'excellens emménagemens s'adresser à
L H GALE,
3 mars rue de la Commune No. 93

POUR LIVERPOOL.

Le navire neuf, classé A 1, et très fin voilier, Glasgow, capitaine Swanton, a besoin de 175 balles coton pour compléter son chargement. Pour frêt desquelles, s'adresser à L H GALE,
3 mars rue de la Commune No. 93

POUR LIVERPOOL,

Le navire Ann, capitaine Peahallon, partira sans délai. Pour frêt de 150 balles coton, complément de sa cargaison, s'adresser à
L H GALE,
4 mars rue de la Commune No. 93

POUR LE HAVRE—Passage seulement.

Le brick supérieur et fin voilier Horace, capitaine Nason, partira sous délai. Pour passage seulement, ayant d'excellens emménagemens, s'adresser à L H GALE,
3 mars rue de la Commune No. 93

A VENDRE—Le beau brick MAIL, doublé et chevillé en cuivre, du port de 180 tonneaux ou de 1700 barils, construit en chêne blanc, sous la direction du capitaine, pour son propre commandement. Ce bâtiment est parfaitement gréé, il a été radoublé en cuivre très fort, et son jeu de voiles n'a pas encore servi six mois. La chambre est large contient 12 lits et très bien emménagée pour les passagers. On peut voir l'inventaire du brick chez Mrs Wood & Simmons, no. 22 rue Poydras, ainsi que les conditions. Le brick Mail est mouillé en face le poteau no. 12, un peu audessous de la presse à coton d'Orléans, dans la municipalité no. 2. 3 mars

POUR BOSTON.

La goëlette de première classe MARACAYBO, capitaine Churchill, prendra environ 650 barils pour compléter son chargement. Pour frêt desquelles, s'adresser à
COOLIDGE & PLIMPTON,
1er mars 60, rue Gravier.

GRENADIERS D'ORLEANS—Attention!!

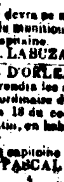

LA compagnie prendra les armes Dimanche prochain, 18 du courant, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous à 7 heures du matin, uniforme complet, habit et pantalon bleus et havre-sac.

Chaque membre devra se munir de 12 cartouches à balles et de munitions de bouche.
Par ordre du capitaine.
14 mars C A. LABUZAN—Sergt maj

CARABINIERS D'ORLEANS.

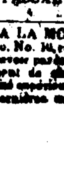

La compagnie prendra les armes et se réunira sur la place ordinaire du rendez-vous, dimanche prochain 18 du courant, à 7 heures précises du matin, en habit vert et pantalon blanc.
Par ordre du capitaine
PASCAL DANTEL
14 mars—4 Sergent.

CHAPEAUX A LA MODE.

EVANS & Co. No. 14, rue de Chartres, viennent de recevoir par le navire Arkansas, un assortiment de chapeaux d'hommes, d'une qualité supérieure, de Castor et de soie, des dernières modes de New York. 3 mars.

POUR LE HAVRE.

Le superbe paquebot HENRY IV, capitaine J. Kearney, pour quelques passagers, et partira positivement de la Levée, Samedi 17 du courant, à 5 heures du soir, heure à laquelle les passagers sont priés de s'y rendre. Pour les conditions, s'adresser au capitaine Kearney, à bord vis-à-vis le marché aux légumes, ou à L. H. GALE
rue de la Commune No 93

Le sac aux lettres sera enlevé le même jour, à 4 heures de l'après midi. 16 mars

POUR LIVERPOOL—Passage seulement.

Le navire paquebot ANGELIQUE, classé A. 1, capitaine Harber, peut facilement loger ... passagers, ayant de beaux emménagemens, partira ... BOGERT & HAWTHORN,
16 mars rue Gravier No. 63

POUR BALTIMORE

Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre SARAH, capitaine Carnet, ayant une partie de son frêt engagé partira sous peu. Pour le reste du frêt, s'adresser à COOLIDGE & PLIMPTON,
16 mars 60, rue Gravier.

A VENDRE ou à frêter pour St-Yago de Cuba, la goëlette américaine WATER WITCH, capitaine Dupeire. S'adresser à bord ou à
A. CAPDEVIELLE & Co,
16 mars rue Toulouse, No 19

POUR ST JOSEPH, (Florida)—La goëlette ATLANTIC, capitaine Cliff, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
KIDDER & HEAD,
16 mars 24, rue Poydras.

POUR BOSTON.

Le navire A. 1. CHARLESTON, capitaine Eldridge, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sans délai, pour frêt d'environ 300 balles coton, ou passage, ayant d'excellens emménagemens, s'adresser à
J. A. BARELLI & Co.
15 mars rue de la Commune N. 61

A FRETER;

Le brick supérieur et fin voilier FOREST, capitaine Bowne, sera prêt à recevoir son chargement dans le courant de la semaine. Pour les conditions s'adresser à J. A BARELLI & Co.
13 mars rue de la Commune No. 61

POUR PORTSMOUTH N. H.

La goëlette WANDERER, capt. Marvin, partira sous peu, et peut recevoir 50 balles de coton sur le pont, pour frêt desquelles ou passage, ayant de beaux emménagemens s'adresser à
KIDDER & HEAD,
14 mars 24, rue Poydras.

POUR MATAGORDA—La goëlette MEXICO, fine voilière, capitaine Slater, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu pour le port ci dessus. Pour le montant de 200 barils, ou pour passage, ayant de beaux emménagemens. S'adresser à bord ou à
SAM. RICKER Jr.,
13 mars. 36, rue du Camp.

POUR PENSACOLA—La goëlette fine voilière DAVID MOSS, capitaine Row, fera voile pour le port, jeudi 15 du courant. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
HIFFORD & SORGENFREY,
13 mars 34, rue de la Commune.

POUR NANTES,

Le navire Arno, classé A 1, capitaine Potter, partira incessamment. Pour passage seulement s'adresser à L H GALE,
9 mars rue de la Commune No. 93

POUR LA MOBILE et la ville d'Alabama

La goëlette de première classe NOTI..., sera prête à recevoir du frêt demain, et partira sous peu. Pour frêt, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue Jefferson ou à
COOLEDGE & PLIMPTON,
12 mars 60, rue Gravier.

POUR NEW YORK.

Le brick doublé et chevillé en cuivre, F. P. Williams, capitaine Mowry, peut recevoir quelque léger frêt, il est en voie de sortir à bord, pour lequel, ou passage, s'adresser à
KIDDER & HEAD,
10 mars 24, rue Poydras

DEMANDE POUR PHILADELPHIE.

On demande un bon navire ou brick, du port d'environ 250 à 350 tonneaux pour charger dans la ligne des paquebots de Hand; il devra partir immédiatement. S'adresser à
JAMES D. DENEGRE,
10 mars rue de la Douane No. 16

POUR TAMPICO

La goëlette LEVIN-JONES, capitaine Williams, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, et allant à bord, partira sous peu. Pour le reste du frêt, ou passage, s'adresser à bord, ou à ALFRED WALLEY,
8 mars—8 rue Gravier No. 14

POUR TAMPICO,

La goëlette fine voilière SARAH ANN, capitaine Bontemps, partira pour le port ci-dessus mardi le 13 courant. Pour la balance du frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord vis à vis la rue St. Pierre, 8 mars

A VENDRE OU A FRETER

Le brick TIGRES, classé A1 doublé et chevillé en cuivre, du port de 157 tonneaux, et bâti à Boston, avec les meilleurs matériaux, de la plus convenable. Il est en bon ordre et rien ne le manque. Pour les conditions, s'adresser à
QUARLES & Co.
5 mars 24 rue de la Douane.

POUR LIVERPOOL.—Le navire LA GORDA, classé A. 1 fin voilier, capitaine Freeman, ayant la plus grande partie de son chargement engagée partira incessamment. Pour frêt de 150 à 200 balles de coton, ou pour passage, s'adresser à L H GALE,
5 mars 93, rue de la Commune.

A FRETER.

Le navire RUSSIA, classé A 1, capitaine Elleath, du port de 435 tonneaux, tirant peu d'eau, doublé et chevillé en cuivre, étant au bon ordre et peut partir sans délai; s'adresser à
A. S. BARKER,
5 mars—3 691, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL,

Le navire fin voilier WOODBURY, capitaine Cotting, partira sans délai. Pour frêt de 100 balles coton, s'adresser à G. H. ABBOTT & Co.
3 mars rue Bienville No. 14

ON A BESOIN

D'un navire pouvant porter environ 240 boucauts de sucre pour prendre un chargement pour les ports du Nord. S'adresser à
J. D. DENEGRE,
2 mars rue de la Douane No. 16

POUR SAVANNAH ET CHARLESTON.

Premier navire.

Le brick MARY ANN, classé A. 1. fin voilier, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord, partira incessamment pour le port ci-dessus. Pour le reste du frêt ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis à vis le marché Ste. Marie ou à
MADE & GAY
28 fév rue Poydras No 9

POUR APALACHICOLA,

Paquebot de la ligne.

Le brick fin voilier Apalachicola, capitaine Spicer, partira sans délai pour le port ci-dessus. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à KIDDER & HEAD,
2 mars rue Conti No. 25

POUR N. YORK.—Passage seulement

Le brick fin voilier Nelson, capitaine Crocker ayant la moitié de son chargement engagée partira le 10 du courant. Pour passage, s'adresser à
G. H. ABBOTT & Co.
2 mars rue Bienville No 14

POUR LE HAVRE

Le navire EDMUND PERKINS, classé A. 1 capitaine Perkins, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord, partira très incessamment. Pour le reste du frêt ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à LEVI H. GALE,
2 mars 93, rue de la Commune.

POUR NEW YORK.

Paquebot de Lundi 19 mars.

Le navire ARKANSAS, capitaine Drumo, est actuellement en charge et partira comme ci-dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, en face du Marché aux Légumes, ou à
FRANKLIN, AMES & Co.
6 mars 48, rue du Camp.

A VENDRE,

La goëlette PERI, elle est presque neuve, et peut porter l'encombrement de 600 barils. Pour plus amples détails, s'adresser à
KIDDER & HEAD,
28 fev rue Poydras No. 24

POUR LIVERPOOL,

Le navire YORK, classé A. 1., capitaine Larrabee, partira très incessamment. Pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
LEVI H. GALE,
27 fév rue de la Commune No. 93

POUR LIVERPOOL,

La barque BURLINGTON, classé A 1. capitaine Evan, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
LEVI H. GALE,
27 fev rue de la Commune No. 93

POUR MATANZAS

La goëlette américaine WILLOW, capitaine Hoier, fine voilière, du port de 63 tonneaux, est prête à prendre son chargement pour le dit port. S'adresser pour frêt au capitaine à bord, vis-à-vis la rue St. Pierre, ou à J. PRATS & fils,
24 fév No. 12, Vieille Levée.

POUR LIVERPOOL,

Le navire classé A. 1 Columbiana, capitaine George Barker, a besoin d'environ 600 balles de coton pour compléter son chargement; pour frêt desquelles ou pour passage, ayant d'excellens emménagemens s'adresser à
J. A. BARELLI & Co.
24 fév rue de la Commune No. 61

A FRETER—Le navire WM. TELL, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, construit à New York, commandé par le capitaine H. Coffin, est prêt à recevoir son chargement. S'adresser à ANDREWS BARKER,
24 fév 69 1[/]2, rue de la Commune.

A VENDRE OU A FRETER

La goëlette GENL. DE KALB, du port de 650 barils ou de 120 boucauds, construite à New-Jersey en 1830, avec les meilleurs matériaux, ne tirant que 5 1[/]2 pieds d'eau bien chargée est maintenant en bon ordre, et prête à prendre la mer. S'adresser à J. G. ROWLAND,
19 fév 47, Nelle. Levée.

POUR BRAZORIA ET COLUMBIA.

La goëlette BYRON, capitaine H. B. Prarsall, peut prendre environ 200 barils, pour compléter son chargement. Pour le reste du frêt ou pour passage, s'adresser à bord ou à
J. G. ROWLAND,
12 fév No. 47, Vieille Levée.

POUR GALVESTON.

La goëlette ENTERPRISE, est maintenant en chargement vis-à-vis la rue St. Louis, pour le port ci-dessus. Pour frêt ou passage s'adresser à
COOLIDGE & PLINTON,
10 fév 60, rue Gravier.

N. T. HUBBARD, CHENERY & Co. de la ville de New York, marchands commissionnaires, offrent leurs services pour la vente de porc, beurre, graisse et jambon. Leur longue expérience dans ce genre d'affaire (c'est-à-dire vingt ans), et dans les dix dernières années, qu'ils ont porté toute leur attention dans la vente de ces sortes de provisions par commission, leur donne l'assurance de l'avantage, qu'un grand nombre de maisons, qui ne recevaient qu'occasionnellement ces sortes de provisions à vendre. Des avances libérales seront faites lorsqu'elles seront demandées sur les provisions consignées à leur adresse. Nous demandons la permission de vous référer pour notre caractère et notre responsabilité à
MM. Taylor et Cothcal, Nelle Orléans;
M. Peter Stagg, président de la Banque des Négocians, à New-York. Exchange Place;
M. W. M. Vermilyer, caissier de la même banque, Et en général à tous les négociants respectables de New-York; ainsi à
E. A. & W. WINHESTER,
15 fév—1m à Boston.

BOTTES, SOULIERS, ET BRODEQUINS—118 caisses, en débarquement du navire Lagada et à vendre par
R. G. HOBBS,
6 mars 18, rue de la Douane.